

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-808

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------------|------------------|
| Accès et retour à l'emploi | 8 000 000 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 8 000 000 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 0 | 0 |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0 | 0 |
| TOTAUX | 8 000 000 | 8 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sur les cinq dernières années, les Entreprises Adaptées ont créé plus de 4 500 emplois et signé 30 000 contrats de travail.

Selon le rapport KPMG 2016, pour 1 emploi créé en Entreprise Adaptée, c'est en moyenne 11 329 € d'économisés par la collectivité.

Le projet de loi de finances pour 2018 diminue l'aide au poste de 4 %. Il y a là une atteinte grave à l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'handicap.

En 2017, 332,1M€ d'aides au poste finançaient 23 036 ETP. Pour financer 24 306 ETP en 2018 ce sont 346,47M€ qui doivent être mobilisés.

L'amendement vise donc à passer de 338,47M€ à 346,47M€ soit 8M€ supplémentaires.

Ainsi, l'engagement de l'État pris en mars 2017, à savoir la création de 1 000 aides au poste par an pendant 5 ans, serait respecté.

Le présent amendement vise à opérer un transfert de l'action 01 « anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi » du programme 103 vers l'action 02 « amélioration des dispositifs en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi » du programme 102 (sous action n°02 accompagnement des publics les plus en difficulté) .